

LE RETOUR DES TÊTES MAORIES EN NOUVELLE-ZÉLANDE : UN NOUVEL ELAN POUR LES RELATIONS BILATÉRALES

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Nouvelle-Zélande en Nouvelle-Zélande Du 9 au 18 mai 2011

A l'invitation du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, une délégation du groupe interparlementaire France – Nouvelle-Zélande s'est rendue à Wellington, Christchurch et Auckland du 9 au 18 mai derniers. Ce déplacement a été organisé à l'occasion de la restitution à la Nouvelle-Zélande de la tête maorie conservée depuis 1875 dans les collections du Muséum d'histoire naturelle de Rouen.

La délégation était composée du président du groupe, M. Marcel Deneux, et des trois vice-présidents, M. Robert Laufoaulu, M. Richard Tuheiava et Mme Catherine Morin-Desailly, auteur de la proposition de loi visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories.

*

Le programme de la délégation s'est articulé autour des cinq thèmes développés ci-après.



I. La restitution du *Toi moko* de Rouen

La restitution du *Toi moko* (tête tatouée) de Rouen a été l'aboutissement d'un long processus.

La Nouvelle-Zélande mène depuis près de trente ans une campagne internationale pour obtenir le retour de restes humains collectés au fil des siècles par les voyageurs européens. Selon la tradition maorie, la tête est considérée comme la partie sacrée du corps et la coutume veut que les têtes tatouées des chefs soient conservées et vénérées par leurs descendants. Lors des contacts avec les Européens, ces têtes devinrent l'objet d'un véritable trafic, malgré l'interdiction de telles transactions par le gouvernement britannique en 1831.

En 2007, le conseil municipal de Rouen a voté la restitution à la Nouvelle-Zélande d'une tête maorie tatouée, retrouvée dans les réserves du Muséum de la ville. Saisi par la ministre de la culture, Mme Christine Albanel, le Conseil d'État a annulé cette décision au motif de l'inaliénabilité des collections nationales.

Pour mettre un terme à ces péripéties juridiques, Mme Catherine Morin-Desailly, également conseillère municipale à Rouen, a déposé, en février 2008, une proposition de loi déclassant les têtes maories des collections françaises. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité au Sénat, le 29 juin 2009, puis à l'Assemblée nationale.

La loi n° 2010-501 du 18 mai 2010 qui en a résulté a ainsi autorisé la restitution à la Nouvelle-Zélande de l'ensemble des têtes maories encore détenues en France (soit, au total, une quinzaine de têtes conservées principalement à Paris, au Musée du Quai Branly, à Lille, Marseille, Lyon, Nantes et la Rochelle) et a fait évoluer la commission scientifique compétente en matière de déclassement, instituée par le décret du 25 avril 2002, à la fois pour en élargir la composition et pour en préciser les missions.

Le 9 mai 2011, une cérémonie solennelle s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Rouen, à l'occasion du départ du *Toi Moko*, en présence de Mme Rosemary Banks, Ambassadrice de Nouvelle-Zélande en France. La délégation sénatoriale a ensuite accompagné son rapatriement jusqu'à Wellington.

Un hommage national a été rendu, le 12 mai, au Musée Te Papa Tongarewa, en l'honneur des restitutions venues de France, de Suède, de Norvège et d'Allemagne. Il s'est déroulé en présence de personnalités du monde maori, d'officiels néo-zélandais et étrangers, de représentants du corps diplomatique ainsi que de nombreux journalistes.

La cérémonie, très codifiée, a marqué le temps fort de la visite sénatoriale. Elle a fait l'objet d'une large couverture médiatique. Pour la partie française, M. Francis Etienne, Ambassadeur de France, Mme Catherine Morin-Desailly, M. Richard Tuheiava et Mme Valérie Fourneyron, maire de Rouen, ont présenté les discours et ont chanté, selon l'usage maori.

Déroulé de la cérémonie officielle de restitution au Musée Te Papa Tongarewa

(12 mai 2011)

- Arrivée de la délégation française, des membres du corps diplomatique et des invités et officiels. Accueil par Hema Temara, Président du Comité chargé des rapatriements. Hema Temara présente le programme et les protocoles.
- Les invités attendent le son du taonga puoro (conque traditionnelle). Après avoir entendu l'appel, les porteurs mortuaires montent l'escalier Te Ara a Tane, et les invités suivent derrière en groupe.

En haut des marches, les invités se recueillent au niveau de la porte sur le parvis. Les femmes avancent en tête de la délégation, derrière les porteurs mortuaires, et attendent le karanga (chant rituel d'accueil).

Le professeur Pou Temara mène les prières au nom des ancêtres et les visiteurs entrent dans la waharoa. Les porteurs funéraires entrent dans le Marae, montent et restent sur l'autel. Les invités suivent les porteurs mortuaires dans le Marae. Les hommes s'assoient devant et les femmes au second rang.

- Discours prononcés par les représentants de Te Iwi Kainga o Te Papa, suivis d'une chanson. Te Kanawa Pitiroi prononce un discours en Maori au nom du Parti officiel, suivi d'une chanson.

Michelle Hippolite, codirectrice du musée, invite les membres du Parti officiel à s'adresser au public. Tous sont invités à parler dans leurs langues respectives. Une chanson intervient entre chaque discours.

En conclusion du protocole, les porteurs funéraires transportent le tupuna (l'ancêtre) au troisième étage via Te Ara a Tane, où ils restent dans le wahi tapu (lieu interdit aux non-initiés). La délégation et les membres du corps diplomatique sont invités à accompagner les porteurs. Les autres invités restent au Marae.

Au cours de son séjour, la délégation a également participé à une grande cérémonie d'accueil **au Marae historique O Orakei, près d'Auckland, propriété de la tribu Ngati Whatua.**

Forte de 600 000 personnes, soit 15 % de la population, la communauté maorie de Nouvelle-Zélande est issue des premiers habitants qui ont abordé ces terres par vagues successives autour du Xème siècle. Les Européens ne découvrirent ces terres qu'en 1642.

Pour mettre fin aux troubles liés à l'appropriation progressive des terres, le Traité de Waitangi fut signé le 6 février 1840 entre les représentants de la couronne britannique et les chefs de la Confédération des Tribus unies de Nouvelle-Zélande ainsi que d'autres chefs tribaux maoris. L'application de ce traité, qui soulève des problèmes d'interprétation, occupe encore une place importante dans la vie politique intérieure, comme l'a expliqué à la délégation Mme Claudia Orange, historienne et directrice de recherches au Musée de Te Papa Tongarewa.

La délégation a pu constater que la culture maorie bénéficiait d'une programmation dynamique à l'attention de l'ensemble de la population (exposition « *E tu Ake* » à Te Papa Tongarewa, actuellement présentée au Musée du Quai Branly sous le titre « *Leurs trésors ont une âme* »).

C'est avec beaucoup d'émotion et de satisfaction qu'en fin de séjour, la délégation a appris que la restitution du *Toi moko* de Rouen avait permis d'identifier sa tribu d'origine et de retrouver des descendants.

II. Le régime parlementaire

Ancienne colonie britannique, devenue dominion en 1907, puis Etat indépendant depuis 1947, la Nouvelle-Zélande s'est dotée d'institutions politiques qui s'inspirent du système britannique. C'est une monarchie constitutionnelle représentée localement par un Gouverneur général.

Le Parlement est monocaméral. La Chambre des Représentants comprend 122 députés. L'ancienne Chambre Haute, le Conseil législatif, a été supprimée en 1951. Les élections législatives se tiennent tous les trois ans selon un mode de scrutin proportionnel plurinominal.

Les 28 ministres qui composent le Gouvernement sont des députés issus de la majorité constituée au Parlement. Les locaux de ces deux institutions sont sur le même site et, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, une loi peut ainsi être votée en 48 heures.



La délégation devant le Parlement à Wellington

Le volet interparlementaire du programme s'est déroulé sur trois demi-journées :

Mercredi 11 mai après-midi, la délégation a été accueillie par le Président Lockwood Smith (Speaker) pour un premier entretien. Elle a ensuite rencontré Mme Jan Wright, Parliamentary Commissioner for the Environment. Un dîner avec le Président et des représentants des différents partis a été organisé pour poursuivre les entretiens.

Le jeudi 12 mai matin, la délégation a eu une réunion de travail avec les membres de la commission des affaires étrangères, de la défense et du commerce puis avec le ministre de l'agriculture, M. David Carter, afin notamment d'aborder la politique d'élevage et la compétitivité de nos pays respectifs à l'exportation.

Le groupe d'amitié Nouvelle-Zélande - France du Parlement, présidé par Mme Moana Mackey, a reçu la délégation à déjeuner. Puis, les sénateurs ont été salués en séance et ont assisté à la séance des questions au Gouvernement.

Enfin, *vendredi 13 mai matin*, la délégation a visité la Cour Suprême puis **Mme Claudia Orange, historienne, a présenté le traité de Waitangi**. La division du Pacifique du ministère des affaires étrangères a reçu les sénateurs du Pacifique (MM. Tuhaiava et Laufoaulu) pour un échange sur la politique nationale à l'égard des États océaniques et ses perspectives à moyen terme. Une visite du Parlement a clôturé la matinée.

Le traité de Waitangi (1840)

Ce bref traité ne comporte que trois articles : l'article premier reconnaît la souveraineté de la reine d'Angleterre sur la Nouvelle-Zélande ; l'article 2 garantit aux chefs signataires le maintien de leurs prérogatives et possessions immobilières ; l'article 3 garantit l'égalité des droits entre Maori et sujets britanniques.

Il fait partie du « mythe fondateur » de la nation néo-zélandaise. Depuis 1960, le jour de la signature du traité de Waitangi est devenu celui de la fête nationale.

La loi de 1975 (Treaty of Waitangi Act) lui a reconnu un statut officiel au sein de la législation néo-zélandaise, a confirmé sa validité juridique contemporaine, et a établi une juridiction, le Tribunal de Waitangi qui permet aux Maori de porter à l'attention du tribunal toute violation du traité commise par les autorités (pakeha) depuis 1840, et d'obtenir réparation.

A titre d'exemple, le 25 juin 2008, un accord, communément appelé Treelords, a ainsi été signé au Parlement de Wellington rendant à sept tribus maori 176 000 hectares de forêts dans le centre de l'île du Nord. Le montant de l'opération s'élève à environ 200 millions d'euros.

III. Les relations diplomatiques bilatérales

Les relations entre la France et la Nouvelle-Zélande sont jugées excellentes et s'appuient notamment sur la coopération militaire régionale. Les 5^{èmes} consultations politico-militaires ont d'ailleurs eu lieu, en mai 2011, à Wellington, précédant de peu la venue de la délégation. Les deux armées sont amenées à coopérer régulièrement, notamment pour la mise en œuvre de l'accord FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande) qui permet des interventions dans la région en cas de catastrophe naturelle.

La Nouvelle-Zélande semble désormais attachée au maintien de la présence française qui contribue à la stabilité régionale à laquelle ce pays est très attentif, comme le montrent ses interventions aux Iles Salomon (dispositif de la RAMSI depuis 2003), aux Iles Fidji (suspension du FIP en 2009) ou aux Iles Tonga (intervention à Nuku'Alofa en 2006).

Le renforcement de la présence chinoise dans la région constitue un sujet sensible. L'aide consentie à certains États comme Fidji (« cheval de Troie ») soulève la

question des objectifs réels de la Chine vis-à-vis de ces pays et de sa stratégie.

Au-delà, la Nouvelle-Zélande ayant mis l'Océanie au cœur de ses priorités, un des volets importants des entretiens a concerné l'implication de la France et de ses collectivités dans la région. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande consacre une part importante de son activité diplomatique et de son aide au développement à la zone (autour de 100 M d'euros par an).

De son côté, le Parlement a conduit une étude approfondie sur la politique à mener avec les États insulaires de la région et auprès de leurs « jeunes leaders d'avenir ». Les députés néo-zélandais ont proposé l'organisation d'un ou plusieurs forums destinés à réunir ces futurs dirigeants océaniques pour débattre autour des problématiques convergentes de la région. La délégation, par l'intermédiaire de M. Richard Tuheiva, Sénateur de la Polynésie française, y a répondu favorablement.

Un des aspects concrets des perspectives de coopération bilatérale a porté sur l'inscription transnationale au Patrimoine mondial de l'UNESCO d'un dossier, associant la Nouvelle-Zélande et l'une des collectivités ultramarines françaises. Ce dossier pourrait concerner en particulier le site polynésien « Te Pô/Taputapuatea, Vallée de Opoa » en jonction avec l'un des sites UNESCO néo-zélandais déjà inscrits.

IV. La situation de la Communauté française

La délégation s'est rendue à Christchurch pour aller à la rencontre de la communauté française, durement éprouvée par le tremblement de terre du 22 février 2011.

La communauté française en Nouvelle-Zélande est estimée à quelque 8 000 ressortissants dont la moitié environ est immatriculée auprès du Consulat. Le séisme qui a frappé Christchurch, seconde ville du pays (340 000 habitants), a montré l'importance de cette formalité de recensement qui permet en particulier de renseigner rapidement les familles et d'aider plus efficacement les sinistrés.



Vue du centre ville de Christchurch

Le bilan du séisme de magnitude 6,3, tel qu'établi en mai 2011 (soit 166 victimes, 35 disparus), fait de ce tremblement de terre la pire catastrophe naturelle survenue en Nouvelle-Zélande depuis 80 ans.

Un premier séisme s'était produit le 4 septembre 2010, faisant d'importants dégâts matériels mais pas de victimes. La délégation, en se rendant sur place, a pu constater **l'ampleur des dommages en centre ville et sur les hauteurs avoisinantes.**

Malgré le formidable élan de solidarité, elle a vu **une communauté française de Christchurch fortement traumatisée** par la catastrophe et par les très nombreuses répliques qui continuent à se produire chaque semaine. L'Ambassade de France a souligné l'ampleur des besoins pour **financer les réparations, faisant valoir qu'un soutien parlementaire serait le bienvenu.**

La vie normale paraît reprendre peu à peu, mais il est évident que l'économie restera durablement affectée. Les départs définitifs, toutes nationalités confondues, se compteraient par milliers. Le montant des dommages pour l'ensemble des habitants est estimé par le Gouvernement néo-zélandais à 16 Mds d'euros. Le PIB serait affecté à hauteur de 1,5 % en 2011 et pour les quatre années suivantes. Les efforts de reconstruction pourraient s'étaler sur une dizaine d'années.

La délégation a pu rencontrer, par ailleurs, nos compatriotes, lors des réceptions ou réunions organisées par l'Ambassade à Wellington et à Auckland ainsi qu'au fil des visites de terrain (exploitations viticoles). Elle a constaté l'appréciation très positive portée sur cette expatriation, notamment parmi les plus jeunes.

Elle a noté aussi que si le français reste la première langue étrangère enseignée dans le pays, devant la langue japonaise, il est actuellement rattrapé par l'espagnol. La délégation a été néanmoins agréablement surprise par la fréquence des locuteurs français.

V. Les perspectives économiques

Les échanges économiques entre les deux pays sont faibles (exportations françaises : 238 millions d'euros ; importations françaises : 361 millions euros). S'agissant des importations néo-zélandaises, en 2009, la France se situait au 8^{ème} rang, après l'Australie, la Chine, les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, Singapour et la Corée du sud.

En effet, **la Nouvelle-Zélande est un pays agricole très compétitif, tourné vers l'exportation** (60 % des exportations du pays sont assurées par le secteur

agricole dont 21 % par le lait). Le président Deneux a mené des entretiens très vifs et argumentés sur le sujet en particulier avec le Speaker et le ministre de l'agriculture.

Même si l'Australie demeure le 1^{er} client et fournisseur de la Nouvelle-Zélande, les exportations vers l'Asie enregistrent un développement très rapide depuis 25 ans. Cette ouverture a permis à ce pays de bénéficier du dynamisme des marchés asiatiques malgré la crise mondiale.

La Nouvelle-Zélande dispose d'immenses atouts. C'est un pays qui continue d'attirer les investissements étrangers (l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni). Le taux de chômage reste faible (inférieur à 4 % jusqu'en 2007, le plus bas de l'OCDE) même si une dégradation est enregistrée (prévision de 6 %) en 2011.

Le renforcement des liens économiques est cependant à l'ordre du jour justifiant pleinement le projet de l'Ambassade de France visant l'installation **d'une antenne de la Chambre de commerce et d'industrie à Auckland** où se trouve une dynamique communauté française (informatique, restauration, énergies nouvelles...).



Dessin du Toi moko de Rouen

Ce déplacement sénatorial, le seul depuis six ans, a permis de **resserrer les liens interparlementaires** (éventualité d'une visite des parlementaires néo-zélandais dès 2012, échanges sur des expériences originales comme le Médiateur de l'environnement).

Il a confirmé **la détermination sénatoriale à assurer la mise en œuvre de la loi « Morin-Desailly »**, qui doit se poursuivre en janvier 2012, avec la restitution des têtes maories du Musée du Quai Branly.

Enfin, il a participé au **resserrement des relations bilatérales, intervenant moins d'un mois après la visite du Premier Ministre néo-zélandais, M. John Key, à Paris, et précédant celle du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, à Auckland** à l'occasion du Forum des Iles du Pacifique (septembre 2011).

Composition de la délégation



Marcel DENEUX
Président du groupe
Sénateur de la Somme (UCR)



Catherine MORIN-DESAILLY
Vice-présidente du groupe
Sénatrice de la Seine-Maritime (UCR)



Robert LAUFOAULU
Vice-président du groupe
Sénateur des Iles Wallis et Futuna (UMP)



Richard TUHEIAVA
Vice-président du groupe
Sénateur de la Polynésie Française (Soc-EELV)

Composition du groupe : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_663.html